M. Briet demande que, pour cette question, on distribue une copie des pourparlers qui ont été engagés entre l'administration et la Compagnie du gaz à tous les conseillers municipaux non pas 24 heures, mais quelques jours avant la réunion de la commission intéressée.

M. Willem dit qu'il désire être appelé devant la 1re commission, le jour où elle se réunira pour discuter cette question.

Le Conseil renvoie aux 6e et 1re Commissions l'examen d'une proposition de M. Lepers concernant les assurances contre les accidents pour les sapeurs pompiers.

Demande d'une garnison

M. le Maire communique au Conseil les démarches qu'il a faites en vue d'obtenir une garnison à Roubaix. Il dit que le seul moyen d'arriver à un heureux résultat c'est de prendre une délibération à cet égard et de s'engager, dès maintenant, à voter les fonds que nécessiterait cette création.

M. Briet émet le vœu, qu'avant de s'engager, on prenne des informations auprès des municipalités qui ont déjà fait des demandes de cette nature afin de savoir ce que coûterait l'installation d'une garnison.

M. le Maire répond que des démarches ont déjà été tentées dans ce but et que rien ne sera négligé pour obtenir encore de nouveaux renseignements.

Le Conseil renvoie ensuite à l'examen des 4e et 1re commissions la mise en adjudication de l'exploitation de l'établissement de bains de la rue St-Antoine.

Bâtiments communaux

Le Conseil homologue l'expertise des dégâts occasionnés à l'abattoir par l'incendie de la teinturerie Mulliez et Monnet, le 14 mai dernier et il autorise, à ce sujet, l'encaissement, au profit de la ville, d'une somme de 164 francs.

Il renvoie aux 3e et 1re Commissions, l'examen d'un règlement de comptes et de mitoyenneté, avec M. Tonneau, pour l'Ecole maternelle de la rue de Condé.

Il vote un crédit de 1,600 francs pour les travaux de consolidation de l'Hôtel-Dieu ; cette somme sera affectée aux travaux de zinguerie, ceux-ci ayant été mis en adjudication et n'ayant pas trouvé de soumissionnaires. Il procède à la réception définitive des travaux exécutés à la halle aux poissons et vote un crédit supplémentaire de 6,065 fr. 18 c.

Il autorise la réception définitive des travaux de peinture et aménagements divers exécutés à l'école de la rue du Moulin et de l'appropriation des combles pour l'installation d'un cours de coupe à l'école des filles de la rue des Anges.

La mise en adjudication de la fourniture de charbon nécessaire aux établissements communaux pendant l'année 1891 est autorisée.

Il donne un avis favorable à l'installation d'un calorifère à l'église Saint-Martin.

Voirie

Le Conseil émet un avis favorable sur les résultats de l'enquête parcellaire relative : 1° au dégagement du boulevard de Douai vers le nouvel hospice ; 2° à l'élargissement de la partie de la rue de l'Alma comprise entre les rues de l'Avocat et Isabeau de Roubaix; 3° à l'ouverture d'une rue se dirigeant vers le sentier de Courcelles.

Il autorise la mise en adjudication de la fourniture de pétrole et d'huile nécessaire pour l'éclairage public.

Il renvoie aux 3e et 1re Commissions l'e le projet de réfection du plan général des alignements de la ville de Roubaix; 2° la demande des habitants concernant le classement de la rue Magenta comprise entre la rue Bernard et la rue des Longues-Haies; 3° celles relatives au classement à la mise en état de viabilité des rues de Bavay, La Fontaine, Rocroy, Duguesclin, de Flandre (partie comprise entre la rue de Courtrai et la rue de la Basse Masure), de Mons, d'Alfred de Musset et de la Providence.

Il donne un avis favorable au projet de dégagement de la rue de Menin vers la rue de Tourcoing, cette rue devenant très fréquentée depuis l'ouverture de la Gare-annexe et renvoie aux 3e et 1re commissions l'examen d'un projet de construction d'un tronçon d'aqueduc dans la rue des Fossés, depuis la Place Ste-Elisabeth jusqu'à la rue de Beaurewaert.

Il renvoie aux mêmes Commissions : la question du pavage du quai de Gand; le projet de classement et de mise en état de viabilité de la partie de la rue d'Isly comprise entre la rue des Arts et la rue de la Perche; des demandes de rétrocession de parcelles inutiles, dans la partie de la rue d'Isly comprise entre la rue de la Perche et la rue Saint-Roch : l'examen de la répartition des ressources, relatives aux chemins vicinaux, pour l'exercice 1891.

Il renvoie, aux 4e, 6e et 1re commissions, une demande formée par M. Castelain, pompier, victime d'un accident, lors de la célébration de la St-Mamert l'été dernier.

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les trains entre Lille et Tourcoing

Le Conseil municipal de Tourcoing a transmis, au Conseil municipal de Roubaix, un vœu émis par la première assemblée, et tendant à la création de trains express entre Lille et Tourcoing.

M. Heyndrickx, rapporteur, propose au Conseil de s'associer à ce vœu, mais seulement en ce qui concerne l'accélération de la marche des trains.

La commission estime, en effet, que l'arrêt à Croix-Wasquehal n'augmentant la durée du trajet que d'une ou deux minutes au plus, il n'y a pas lieu de priver de ce bénéfice la population des communes de Croix-Wasquehal et Flers, qui comptent ensemble 16.000 habitants environ, et fournissent à la gare un contingent annuel de 100.000 voyageurs.

Elle invite l'administration municipale à se mettre en rapport avec qui de droit, pour obtenir :

1. L'étude d'un projet de service de banlieue entre Lille et Tourcoing avec trains toutes les demi-heures ;

2. En attendant l'organisation de ce service, l'addition de trains supplémentaires, un notamment dans l'après-midi entre 1 h. 45 et 5 h. 45 ;

3. L'accélération très sensible de la vitesse des trains.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Échange de terrain, rue de la Gare

Dans la séance du 1er mars 1889, le Conseil a autorisé l'administration municipale à choisir des experts qui, d'un commun accord avec d'autres experts nommés par la Banque de Flandre, indiquerient la base sur laquelle pourrait avoir lieu l'échange projeté entre cet établissement et la ville de Roubaix pour l'élargissement de la rue de l'Alma et la suppression de servitude existant entre les propriétaires.!

Le rapport des experts est terminé; lecture en est donnée au Conseil; il conclut en déclarant fixer à 16°86 le front à la rue de la Gare à céder par la ville à la Banque de Flandre en échange du terrain frappé d'alignement rue de l'Alma et du terrain frappé de servitude de passage dont la ville devient propriétaire jusqu'au parement extérieur de la façade des bâtiments occupés par Mme veuve Henry Vandamme et autres.

Dans une assemblée générale tenue à Gand, le 8 août dernier, les actionnaires de la Banque de Flandre ont ratifié l'échange proposé.

Le Conseil autorise l'administration municipale à passer l'acte d'échange avec la Banque de Flandre.

Ouverture d'une rue

Le conseil approuve l'ouverture d'une voie qui sera appelée rue Boucicaut, reliant le chemin vicinal n° 9 à la rue de Cariheni et ayant 656 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur.

M. Briet demande de classer cette voie parmi les chemins vicinaux. Elle profitera ainsi de la caisse vicinale.

M. le docteur Derville — Ne faut-il pas un motif?

M. Deleporte-Bayart. — Il y a un motif, c'est que Lys est la seule commune des environs qui ne soit pas reliée à Roubaix par une voie directe.

L'amendement de M. Briet est adopté.

La rue Mimerel

Par pétition en date du 17 avril, M. Auguste Mimerel avait demandé à la ville l'autorisation de percer une rue de 12 mètres de largeur, à travers sa propriété, de façon à relier la rue du Grand Chemin à la rue des Fleurs.

Il s'engageait à céder gratuitement à la ville le sol de cette rue et à faire à ses frais l'aqueduc et le pavage conformément au réglement de voirie du 20 février 1890. La ville de son côté prendrait à sa charge l'établissement des conduites d'eau et de gaz et entretiendrait à ses frais, après sa réception, la voie nouvelle.

Nous ne pouvons, dit le rapport, qu'agréer ces conditions avantageuses pour la Ville et remercier M. Mimerel en espérant que son exemple sera suivi par d'autres propriétaires.

Le Conseil agrée l'engagement pris par M. Mimerel, approuve l'ouverture de la rue, et décide qu'elle s'appellera la rue Mimerel.

Le Square Pierre Catteau

Le Conseil décide d'acquérir une bande du terrain reliant la rue Mimerel au square Pierre Catteau, dont la ville est définitivement devenue propriétaire. Ce terrain est destiné à l'établissement d'une avenue de 12 mètres de largeur dont six mètres seront réservés aux piétons et trois mètres de chaque côté seront destinés à recevoir des massifs plantés.

Le huis-clos est prononcé. La séance est levée à 10 heures 30.

CONCERTS & SPECTACLES

Choral Nadaud. — On annonce pour ce soir samedi à huit heures, une charmante soirée intime à laquelle a promis d'assister notre illustre et populaire chansonnier, M. Gustave Nadaud. On y interprétera une œuvre du maître, dont nous avons déjà parlé lors de la fête du Dauphin, *le docteur Vieuxtemps*. Naturellement, on fera de la musique, de la bonne musique, comme c'est de tradition au Choral Nadaud, et la fête se terminera par un bal. Voilà plus qu'il n'en faut pour donner, ce soir, grand animation au local de la rue Pauvrée. Voici le programme détaillé :

Première partie. — 1. Choral Nadaud, *Voix du soir*, A. Dav; 2. M. Petit, *Récitatif de Joseph*, Méhul; 3 M. Wassenove, Fantaisie brillante pour piano par l'auteur; 4. M. Hache, *Premier bouquet*, paroles et musique de M. Deleuw, dédié au *Choral Nadaud*; 5. M. Petit, *Jérusalem*, Verdi; 6. M. Mariage chansonnette, XXX.

Deuxième Partie. — *Le Docteur Vieux Temps*, Opérette-comique en un acte, paroles et musique de M. Gustave Nadaud.

On nous dit que l'auteur ayant été satisfait de l'interprétation de son œuvre à la fête du *Dauphin*, a témoigné le désir de l'entendre à nouveau à cette soirée.

Le Drapeau. — On nous demande si M. Emile Moreau, l'un des auteurs du *Drapeau*, qui sera représenté demain à l'Hippodrome, est bien le député de Roubaix. — Nullement. M. Emile Moreau du Nord n'a rien de commun que le nom avec M. Emile Moreau du *Drapeau*.

Tourcoing. — Grand concert offert à ses membres honoraires, par la Musique municipale, le samedi 15 novembre 1890, à sept heures et demie du soir, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de : Mme Pack, de l'Opéra ; M. Warmbrodt, ténor de l'Opéra ; M. Bailly, professeur de violon, à Tournai ; M. Coquelin Cadet, de la Comédie française et M. Dubois, pianiste.

Programme. — Première partie : 1. La Musique Municipale, a, ouverture de *Guillaume Tell* (Rossini), b, fantaisie sur *Ernani* (Verdi) 2. Stances (Flégier), M. Albert Warmbrodt ; 3. M. Alfred Bailly, fantaisie sur *Faust*, pour violon (Sarasate); 4. Mme Nina Pack, air de *Samson et Dalila* (Saint-Saëns) ; 5. M. Coquelin cadet, a. *Le Chirurgien du Roi s'amuse* (A. Mortier), b. *Enragé* (E. Baneux).

Deuxième partie : 1. M. Albert Warmbrodt, a Aubade du *Roi d'Ys* (Lalo). b Comme un petit oiseau (de Suzanne), (Paladilhe) ; 2. Mme Nina Pack, a Chant bri dou (Besbeg). b Enchantement (Massenet); 3. M. Alfred Bailly, a. air varié pour violon (H. Vieuxtemps). b *Le Regret*, romance sans paroles pour Violé d'Amour (Jean Kral); 4. Mme Nina Pack et M. Albert Warmbrodt, duo de *Lakmé*, (Léo Delibes) ; 5. M. Coquelin Cadet a Petites poésies (X). b Le Contrat (G. Lorin) c Les Chansons enfantines (F. Vanderem). — Le piano sera tenu par M. Frédric Dubois.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 14 novembre

Président : M. Parenty, vice-président

Outrages. — Le soir de la ducasse de Willems, Bernard L... rentrait chez lui, quand il fit la rencontre du garde, avec qui il engagea conversation. Un peu excité par de nombreuses libations, il se laissa aller à certains écarts de langage qui se terminèrent par cette peu agréable amenité : « C... de Français » A l'audience, Bernard L... soutient qu'il ne faisait que répondre au garde qui l'avait traité de « C... de Belge. » Résultat : dix jours et seize francs.

Banqueroute simple. — Pour avoir négligé de tenir les livres prescrits par la loi, P... cabaretier, à Roubaix, mis en faillite après une installation qui a à peine duré trois mois, est condamné à six jours de prison.

Vol de charbon commis par François Desmet et Désiré Schottemann, à Roubaix, qui font défaut vaut au premier un mois d'emprisonnement et au second plus jeune, un mois de correction.

Vol. — La plaignante, Marie Leman, de Marcq, raconte qu'étant allée au mont de piété en compagnie de Philomène Deunenter, s'aperçut le soir même de la disparition de son porte monnaie. Elle crut ses soupçons fondés contre la fille Deunenter quand on lui eut raconté que celle-ci avait été, le lendemain, trouvée nantie de deux porte-monnaie et qu'elle avait elle-même déclaré à un témoin avoir fait un mauvais coup. Un témoin vient déposer sur ce dernier point : l'inculpée, furieuse, proteste de toutes ses forces et dit que Deschilder, le témoin, est un mauvais sujet et un menteur.

Malgré ses dénégations, Philomène Deunenter est condamnée à un mois de prison.

Elle se retire en proférant des menaces contre Deschilder, et M. le Président est obligé de la rappeler à l'ordre.

Elle s'éloigne cette fois en annonçant qu'elle ira à Douai.

Bris de clôture, voies de fait. — Dans un estaminet à Wattrelos, Verzebelde a culbuté les tables, enfoncé les portes et a couronné son œuvre en rouant de coups la cabaretière.

Il est aujourd'hui en fuite. Coût : un mois cinq francs.

Détournement d'objets saisis commis par Wéry, rue Daubenton, à Roubaix, entraine contre ce dernier une condamnation par défaut à 3 mois et 25 francs d'amende.

Autre larcin. — M. Archer avait porté une certaine quantité de pommes de terre dans une ferme inhabitée, à Wattrelos. Il prit sur le fait, occupés à en emporter un sac, Charles Pattyn et Edmond Coeune.

Le premier seul comparait à l'audience et le second a pris la fuite. Pattyn soutient qu'il n'a pas cru mal faire en aidant Coeune qu'il dit même ne pas connaître.

Son système n'a pas le don de persuader le tribunal qui condamne Pattyn à un mois, et Coeune, par défaut à trois mois.

Outrages à un magistrat. — C'est à M. le commissaire de Wattrelos que Creupelandt a adressé un propos trop grossier pour être répété. Coût : 3 mois.

Coups. — Sur la plainte de Verbeke, victime de la brutalité de Breynes, à Comines, ce dernier cueille un mois de prison.

Au rôle de demain est inscrite l'affaire Schérinen, du Petit Ronchin, qui, condamné par défaut à cinq ans de prison pour tentative d'assassinat, a fait opposition au jugement. Me Conforme.

NOUVELLES MILITAIRES

Service d'état-major. — M. Gabriac, capitaine breveté au 2e bataillon d'artillerie de forteresse, a été mis en activité hors cadre pour être affecté à la 2e division d'infanterie à Arras. M. Marié, capitaine breveté au 84e d'infanterie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général, adjoint au gouverneur de Verdun.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

La Caisse d'Epargne. — Le *Journal officiel* vient de publier le rapport adressé à M. le président de la République par M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1889.

Il a été effectué, l'an dernier, 1.702.113 versements formant un total de 208,410,557 fr. 48 cent. 203 millions ! Et c'était l'année de l'Exposition et de la Tour Eiffel, des divertissements coûteux et des dépenses folles, des voyages et des plaisirs de toutes sortes. Si malgré tous ces impédiments, d'ailleurs fort aimables, on a pu arriver au merveilleux résultat que nous indiquons plus haut, que sera-ce en 1890, où l'on n'aura eu ni tentations à vaincre, ni obstacles à surmonter ?

Il est curieux de constater maintenant quels sont d'abord les départements et ensuite les villes qui tiennent la tête dans ce mouvement économique : ce qui nous fournira l'occasion de nous occuper tout spécialement de notre région.

La Seine et la Seine-et-Oise tiennent le 1er rang; immédiatement après viennent le Nord avec 67,395 opérations et le Pas-de-Calais avec 49,061. Plus loin, nous trouvons l'Aisne classée quinzième avec 24,728 opérations: l'Oise, 20e avec 21,998; les Ardennes, 28e avec 19,817; et enfin, la Somme, 44e avec 16,183. Les Bouches-du-Rhone, la Gironde, le Rhône et la Seine-Inférieure, pour ne citer que ces quatre grands départements, ne marchent qu'après le Nord et le Pas-de-Calais.

Dans le classement des principales villes de France d'après le nombre et le montant des opérations effectuées en 1889, eu égard au chiffre d'habitants, nous trouvons Lille avec 11,449 versements, représentant 767,482 fr. 27 cent.; Roubaix avec 2,003 versements, donnant 209,130 fr. 93 c.; Tourcoing avec 817 versements, formant 71,596 fr. 17 cent., et Calais avec 2,287 versements, dont le total arrive à 244,776 f.83 c.

Nomination ecclésiastique. — M. Démaret, chanoine prébendé, curé de St-Druon, est nommé chanoine titulaire.

PAS-DE-CALAIS

Un incendie à Calais. — *Deux morts et un blessé.* — Les époux Hochard sont de pauvres journaliers habitant le quartier du Petit-Courgain, derrière le château Ellemore ; le mari, jardinier, était parti ce matin à six heures pour travailler, et sa femme était sortie pour aller chercher des bons de pains au bureau de bienfaisance, laissant quatre enfants : Gustave, 5 ans, Marie 3 ans, Auguste 2 ans et Maurice quatre mois, couchés, comptant que la mère Hochard habitant Digue Mouron, viendrait veiller cette petite famille.

Lorsque cette dernière arriva à sept heures, la pièce unique de l'habitation était en flammes, elle appela au secours; un voisin, François Bon, n'écoutant que son courage, rentra quatre fois dans la fournaise et ramena la petite Marie d'abord, qui, enveloppée dans une couverture en flammes, était levée, tachant de fuir et qui fut confiée à une voisine: puis Auguste mort asphixié sans brûlure, le petit Maurice couché dans le même lit brûlé à la tête, et enfin, Gustave mort.

Quand la pauvre mère arriva devant ce spectacle navrant elle voulut se tuer; le docteur Lemaître qui soignait les petites victimes, la raisonna, et la fit conduire avec eux à l'hôpital afin qu'elle soigna le poupon encore au sein qu'on espère sauver. La petite fille a d'horribles brûlures au bas-ventre et par tout le corps, l'on conserve peu d'espoir de la sauver.

On croit que le feu a été allumé dans des copeaux par Gustave, qui effrayé, se serait couché; le père avait allumé du feu afin de chauffer son café.

ETAT-CIVIL - ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 14 novembre.* — Georges Plouvier, rue Solférino, 4. — Henri Kinnen, rue des Fondeurs, cour Vienne. — Léonie Vasseur, rue Christophe-Colomb, 13. — Charles Leys, rue Pierre de Roubaix, 52. — Berthe Detollenaere, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, 13. — Jeanne Burghgraeve, rue de l'Alma, fort Wattel, 37. — Mathilde Pollet, rue de la Rédoute, 37. — Jeanne Hasstute, rue de Flandre, 144. — *Déclarations de décès du 14 novembre.* — Jean-Baptiste Duthoit, 74 ans 10 mois 14 jours, sans profession, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Joséphine Fournier, 11 mois 3 jours, rue de Carihem, maison Tiers. — Pierre Collier, 75 ans 2 mois 15 jours, sans profession, Hospice Civil — Sophie Delesalle, 79 ans 24 jours, sans profession, Hospice Civil. — Alphonse Parmentier, 1 an 27 jours rue de l'Ermitage, fort Lagache 3. — Jean-Baptiste Nys, 71 ans 5 mois 23 ans, cultivateur, boulevard Beaurepaire 241. — Alphonsine Eggremont, 1 an 2 mois 11 jours, rue Saint-Antoine, 43. — Estelle Bourgeois, 6 ans, Hôtel-Dieu. — Valérie Dubois, 4 ans 2 mois 10 jours, boulevard de Metz, maison Vanlerghem, 10. — Auguste Liagre, 65 ans 1 mois 19 jours, marchand de pommes de terre, rue Dessix, 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 novembre.* — Eugénie Tiberghien, rue du Tilleul. Paul Delplanque, rue du Midi. — Gustave Delplanque, rue Saint-Roch. — *Déclarations de décès du 14 novembre.* — Julia Cornard, 1 an 6 mois, rue des Phalempins. — Martha Fournier, 23 ans 3 mois, bobineuse, rue Aubert. — Hilaire Prevost, 23 ans 6 mois, rue de la Lorraine. — Marie Gersem, 1 an 2 mois, rue Fin de la Guerre. — Albert Seynhaeve, 7 mois, rue de Gand. — Marie Brouchart, 3 ans 6 mois, au Chêne-Houpline. — Louis Tiberghien, 19 ans 15 jours, sans profession, rue du Calvaire.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 6 au 13 novembre.* — Marie Delobelle, rue du Château. — Jérôme Damoulin, rue d'Alma. — Emma Vandepanckoke, rue Ch. Lemaître. — Céline Debon, rue de Linselles. — Arthur Vandenbulcke, Mont. — Henri Rades, Colbras. — Alfred Delecel, cour Mahieu. — *Déclarations de décès du 6 au 13 novembre.* — Rosalie Vancoillie, 2 ans, rue de la Pannerie. — Clémence Tuyen, 41 ans, rue de la Paix. — Catherine Eeckhout, 3 mois Mont. - Julien Vanderheeren, 3 mois, Colbras. — Céline Bauwens, 20 ans, Mont. — Ernest Moerman, 12 jours, rue de Lille.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 novembre.* — Florian Marescaux, le Petit Roubaix. — Zoé Breyne, le Blanc-Four. — Marie Destailleur, la Place. — *Déclarations de décès du 1er au 8 novembre.* — Albert Duvillier, 4 mois, rue des Chats-Huants. — Charles Wastyn, 67 ans, le Petit-Roubaix. — Pauline Billet, 46 ans, la Place. — Arthur Deschaedt, 15 mois, rue de la Latte.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 7 au 13 novembre.* — Charles Longuépée, au Quesnelet. — Louis Galliot, rue Verte. — *Publication de mariage.* — Henri Lordiant, 47 ans, cultivateur à Ascq, et Marie Pottier, 53 ans, rentière, à Baisieux. — *Déclarations de décès du 7 au 13 novembre.* — André Azéliart, 10 mois, place communale. — Rosine Marescaux 68 ans, Place Communale.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RYS-MARTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe TAVERNE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1890, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2 en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 58.

Les amis et connaissances de la famille EGGREMONT-VANGERMEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Alphonsine EGGREMONT, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1890, à l'âge de 1 an et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2 en l'église SaintMartin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Eggremont, tourneur en bois, rue Saint-Antoine, 48.

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-DUPLOUY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Augustin LIAGRE, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1890, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Dessix, 4.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-DELPORTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUTHOIT, veuf de Dame Henriette DELPORTE, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, aux Petites Sœurs, rue St-Jean.

Les amis et connaissances de la famille DELÉTRÉ-LIEVENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DELÉTRÉ, dessinateur, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1890, à l'âge de cinquante-six ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et SalutSolennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 4heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Mill, 22, à 3 h. 1/2.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Alfred RASSON, époux de Marie NOTTEBAERT, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1889, à l'âge de 27 ans et 9 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Pierre BAUTERS, décédé subitement à Roubaix, le 13 novembre 1889, dans sa 44e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en Maître Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Pierre-Augus in BOSSUT, directeur de menuiserie, époux de Dame Françoise VUYLSTEKE, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1889, à l'âge de 75 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Ostende, le mercredi 19 novembre 1890, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Eliise-Clotilde CLIQUET, épouse de M. Oscar POTTIER, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1889, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

15 NOVEMBRE 1793

MORT DE ROLAND

Ce n'est pas du preux qu'il s'agit, mais de celui qui n'a légué son nom à l'histoire que parce qu'il fut l'époux de Manon Phlipot, Mme Roland.

Il était né près de Villefranche du Rhône, en 1732, à la Plâtrière, avait d'abord gagné sa vie chez un armateur de Nantes, et était devenu inspecteur des manufactures à Amiens. C'était un homme aux manières raides et un peu sèches, de mœurs irréprochables, studieux et aimant surtout à parler de lui. Il rencontra Manon à Paris, s'en éprit, et l'épousa en 1780; elle avait alors vingt-six ans, vingt-deux ans de moins que lui.

Après quatre années passées avec elle à Amiens, il obtint son changement pour Villefranche, embrassa avec une ardeur partagée par sa femme les idées de la Révolution, et fut envoyé à Paris en 1791 pour défendre les intérêts de l'industrie de Lyon. C'est là que, dans le salon ouvert par sa femme, rue Guénégaud, il reçut et connut les principaux membres du parti de la Gironde, et même Robespierre et Danton. Il s'y fixa définitivement à la fin de l'année et fut nommé ministre de l'intérieur au mois de mars 1792. Sa femme le fut plus que lui : c'est elle qui lui dicta la fameuse lettre du 10 juin 1792, où, au lieu de se retirer simplement, le ministre investi de la confiance du Roi le dénonçait lui-même à la nation. Cette lettre provoqua son renvoi dès le surlendemain, mais elle provoqua aussi l'envahissement des Tuileries le 20 juin et le renversement de la Royauté par l'insurrection du 10 août, après laquelle Roland, rentra au ministère.

Il y était lors des massacres de septembre, et il faut lui tenir compte de la lettre qu'il écrivit le 3 pour les flétrir, celle-là était courageuse, mais ne les arrêta pas. Il l'était encore lors du procès du Roi et ne donna sa démission que le lendemain de son exécution. Décrété d'accusation après le 31 mai et la chûte des Girondins, il fut arrêté un instant, parvint à s'échapper et se réfugia à Rouen. Sa femme fut emprisonnée et c'est dans sa prison qu'elle écrivit ses lettres et ces mémoires pleins de la plus brûlante passion pour le girondin Buzot, passion à laquelle elle n'avait pas succombé, mais qui lui dévorait le cœur au point qu'elle avait eu l'imprudence d'en faire l'aveu à son mari.

Malgré la jalousie qui le torturait, Roland ne voulut pas survivre à sa femme : lorsqu'il apprit dans sa retraite qu'elle avait été guillotinée le 8 novembre, il résolut de mourir. Le 15 novembre, des paysans virent, à trois lieues de Rouen, sur la route de Paris, un homme à la démarche précipitée, cherchant sous la pluie à éviter les regards ; un champ s'offrit bientôt à lui, désert, dépouillé; il se laissa tomber au pied du seul arbre qui s'y trouvait, et se frappa de son épée. Quand on trouva son cadavre percé de part en part, on retira de sa poche un billet : « Qui que tu sois qui me trouves gisant, respecte mes restes... Non la crainte, mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite ; au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. — Signé : Roland. »

Rolan disait vrai ; mais avait-il donc fallu qu'on guillotinât sa femme pour qu'il s'aperçut que la France était la proie d'une horde de brigands ? Un simple retour sur lui-même ne lui eût-il pas montré quelle lourde responsabilité son aveugle confiance en ses propres talents faisait peser sur lui dans les horreurs qui la couvraient de sang ?

AU GRAND CAMÉLIA, 1, *rue de la Gare, Lille.* Grands assortiments de : Peluches, Velours de Lyon, Velours anglais, Maneunium et Veloceten pour Robes et Jaquettes. 24692d

FAITS DIVERS

Un quadruple assassinat — Dans la nuit de mercredi à jeudi, trois brigands ont pénétré dans une auberge située près de Djakovar (Croatie) ; après avoir tué l'aubergiste, sa femme et leurs deux enfants, ils se sont enfuis, emportant plus de mille florins. La fille d'auberge qu'ils avaient étranglée et laissée pour morte, a réussi à gagner le village de Podgorac et a fait le récit, devant les autorités de l'horrible crime auquel elle venait d'assister.

Un enfant sans yeux. — Une fermière, la nommée Rosalie Bertoliat, demeurant près de Cannes, vient de mettre au monde un enfant du sexe masculin sans yeux.

La mère et le petit monstre se portent bien.

Histoire d'une chèvre et de trois billets de banque. — Un fait aussi authentique qu'invraisemblable s'est passé, à Clermont-Ferrand, en France.

Un nommé Mélut, journalier, a trouvé un livret de caisse d'épargne ; il est allé immédiatement au bureau de police faire sa déclaration, a mis le livret dans sa poche, puis est rentré à son domicile.

Mélut est possesseur d'une chèvre qu'il a baptisée du nom de Michon « Lá Michon » a, paraît-il, l'habitude de fourrer son museau dans les poches de son maître pour y chercher des croûtes de pain. Ayant trouvé sous son nez le livret de la caisse d'épargne au lieu de croutes, elle le fit disparaître comme une simple feuille de choux.

Mélut vit sa chèvre broutant un morceau de papier teinté, il regarda plus près et reconnut avec stupéfaction que c'était un billet de banque de 100 francs. Il le retira immédiatement de la bouche de l'animal et courut chez le commissaire de police pour l'aviser de ce fait.

La personne qui avait perdu le livret s'y trouvait précisément pour y déclarer la perte de son livret qui contenait, disait-elle, trois billets de 100 fr. Comme Mélut n'en rapportait qu'un, on le soupçonna d'avoir gardé les autres.

— Vous ne ferez jamais croire, dit le commissaire de police, que votre chèvre a mangé 200 fr. aussi rapidement.

— Deux cents francs et le livret, dit Mélut.

— Allez chercher la chèvre, ordonna le commissaire de police.

On alla chercher « la Michon » qui fut conduite dans le bureau du commissaire du 2e arrondissement.

— Nous allons voir, dit ce magistrat, si votre chèvre mange le papier.

On lui présenta le rapport d'un agent de police écrit sur une feuille de vieux registre ; « la Michon » avala le rapport. Du moment qu'elle venait d'absorber un français barbare sur une feuille parcheminée, il n'y avait pas lieu de mettre en doute l'engloutissement des billets de banque et du livret qui les contenait.

Mlle Chardon émit cette opinion que la chèvre n'avait pas eu le temps de digérer les billets et qu'on pourrait les retrouver dans le ventre. Tout le monde fut de cet avis, à l'exception de Mélut, qui ne voulait pas laisser tuer sa chèvre.

— Alors, rendez les 200 fr., lui dit le commissaire de police.

Après un peu d'hésitation, Mélut consentit à laisser égorger la pauvre « Michon ». On alla quérir un couteau de boucher et on saigna l'animal. Après avoir cherché dans tout le tube digestif on finit par trouver quelques fragments des billets de banque, mais dans un tel état que la Banque de France, à qui on les a présentés, n'a pas voulu les rembourser.

Mlle Chardon réclame ses 200 francs à Mélut; ce dernier refuse et veut, au contraire, qu'on lui paye « la Michon » condamnée à mort et exécutée pour avoir volé 200 francs inconsciemment.

L'affaire en est là, elle sera soumise à la juridiction du juge de paix, qui aura à ménager la chèvre... et les billets de banque.

CHOSES & AUTRES

Authentique.

Un jeune poète tout frais émoulu de sa province se présente chez le directeur d'une de nos grandes Revues.

— Où avez-vous déjà écrit? lui demande celui-ci.

Le jeune homme, vivement :

— Dans ma chambre.

* * *

A la caserne.

— Allons, marquez-moi le pas plus énergiquement que ça. Est-ce que vous avez peur de réveiller les antipodes ?

* * *

Le conducteur en chef d'un chemin de fer forme un nouveau venu.

— Rappelez-vous bien qu'à votre bout, vous avez à ouvrir et à fermer les portières et à crier les stations.

— Mais je ne sais le nom d'aucune !

— Vous n'avez qu'à m'écouter ; je serai à l'autre bout du train, je crierai, et vous pourrez crier la même chose à ce bout-ci.

Le train s'arrête, le vieux conducteur crie le nom de la station.

Immédiatement le nouveau hurle de toutes ses forces :

— La même chose à ce bout-ci, la même chose à ce bout-ci !

**Cours des halles de Roubaix du